

Assemblée Générale 2025 de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)

❖ Renouvellement du leadership de l'OIDP

L'Assemblée Générale de l'OIDP 2025 représente une occasion clé pour renouveler le leadership de notre réseau et nous préparer collectivement à faire face, avec plus de force et de ressources, aux défis et opportunités qui se présentent à nous. Ce document présente les différentes manières dont les gouvernements locaux et régionaux, leurs associations, ainsi que les organisations et individus engagés en faveur de la démocratie participative, peuvent jouer un rôle plus actif dans la direction et le renforcement de l'OIDP.

❖ Index:

- 1. Introduction et contexte**
- 2. Appel à candidatures pour la Présidence de l'OIDP et pour être l'hôte de la Conférence de l'OIDP en 2027**
- 3. Renouvellement de la Co-présidence de l'OIDP pour l'égalité des sexes 2026-2028**
- 4. Élection des Membres promoteurs de l'OIDP**
- 5. Mise en place des Antennes régionales de l'OIDP**
- 6. Ratification et/ou renouvellement du Comité Consultatif de l'OIDP**
- 7. Création du Conseil de la Jeunesse de l'OIDP**

1. Introduction et contexte

❖ **Renouveler le leadership politique de l'OIDP face aux défis actuels de la démocratie locale**

La démocratie locale fait face à de multiples défis aujourd'hui : la méfiance croissante des citoyens envers les institutions, l'affaiblissement des espaces de délibération publique, les inégalités territoriales et sociales en hausse, la crise climatique, une numérisation inégale et le besoin urgent d'inclure les jeunes ainsi que les groupes historiquement exclus dans les processus décisionnels.

Dans ce contexte, **la démocratie participative s'affirme comme un outil fondamental pour reconstruire les liens, renforcer la cohésion sociale et transformer les modèles de gouvernance**. Et l'OIDP, en tant que réseau mondial de gouvernements locaux, régionaux et d'acteurs partenaires, a le devoir de s'adapter et de renforcer son action.

C'est pourquoi nous lançons un **processus de renouvellement du leadership politique de l'OIDP**, dans le but de consolider sa gouvernance, d'amplifier son impact et de garantir sa diversité territoriale et générationnelle. Le leadership de l'OIDP doit également entretenir une relation étroite avec celui de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), qui est notre organisation politique de référence au sein du mouvement municipaliste.

Depuis sa création en 2001, l'OIDP a bénéficié de l'engagement de villes, de régions et d'associations de gouvernements locaux qui ont porté des initiatives clé. Nombre de ces entités ont joué un rôle crucial dans la croissance du réseau, mais nous sommes aujourd'hui à un moment charnière : **certains mandats politiques arrivent à leur terme** et nous devons renouveler et intégrer de nouveaux leaderships pour continuer à avancer.

❖ **Nous appelons de nouveaux gouvernements locaux et régionaux à prendre un rôle de premier plan**

Nous lançons un appel aux villes et territoires engagés en faveur de la participation citoyenne à rejoindre le leadership de l'OIDP. Nous recherchons des gouvernements locaux et régionaux dotés d'une vision, d'une capacité de proposition et disposés à mobiliser des ressources – humaines, techniques ou financières – pour renforcer le travail collectif de notre réseau et accroître son impact à l'échelle mondiale.

De même, nous **invitons les associations de gouvernements locaux et régionaux** à s'intégrer comme acteurs clé dans ce processus, en articulant les dynamiques globales avec les réalités locales, et en élargissant la portée de l'OIDP sur leurs territoires respectifs.

❖ **Espaces disponibles pour exercer un rôle de leadership au sein de l’OIDP**

Pour organiser ce nouveau leadership, nous proposons divers espaces d’implication :

- **Présidence et hôte de la Conférence de l’OIDP en 2027** : le rôle principal de leadership au sein du réseau, ainsi que l’organisation de l’événement annuel le plus important de l’OIDP.
- **Co-présidences** : ce rôle est assumé par la Présidence sortante à la fin de son mandat. Il peut également exister une ou plusieurs co-présidences à orientation thématique, attribuées à des représentants politiques occupant des postes stratégiques et contribuant à donner de la visibilité au travail du réseau. Un exemple est la Co-présidence de l’OIDP pour l’égalité des sexes, qui promeut l’intégration transversale de cette perspective dans la démocratie locale.
- **Membres promoteurs** : gouvernements qui co-dirigent l’OIDP par leur participation active au Comité de Direction, leur représentation institutionnelle, leur impulsion d’activités et leur contribution en ressources.
- **Antennes régionales** : bureaux ou nœuds territoriaux chargés de dynamiser l’action de l’OIDP dans des régions spécifiques, en reliant l’agenda mondial aux réalités locales.
- **Comité Consultatif** : groupe de personnes expertes en démocratie participative fournissant une orientation stratégique et un accompagnement technique au réseau.
- **Conseil de la Jeunesse** : un nouvel espace de participation et d’influence visant à intégrer la voix, les propositions et le leadership des jeunes dans la démocratie locale.

❖ **Pourquoi est-il important de renouveler le leadership ?**

- Pour renforcer **la gouvernance partagée et distribuée** du réseau.
- Pour garantir une plus grande **diversité régionale, linguistique et thématique**.
- Pour encourager le **dialogue intergénérationnel** et l’innovation en matière de participation.
- Pour maintenir et accroître l’impact de l’OIDP grâce à de **nouvelles ressources et alliances**.
- Pour construire un **réseau plus dynamique, représentatif et engagé**.

Si votre gouvernement local ou votre organisation souhaite faire partie du leadership de l’OIDP, contactez-nous via notre Secrétariat Technique.

Nous comptons sur votre participation pour renouveler ensemble l'avenir de la démocratie locale !

2. Présidence et hôte de la Conférence de l'OIDP en 2027

L'OIDP est à la recherche d'un gouvernement local ou régional pour accueillir la 26ème Conférence de l'OIDP en 2027. **Le gouvernement sélectionné assumera également la présidence de l'OIDP pour l'année 2027 et exercera une co-présidence en 2028.**

Chaque année, l'OIDP organise cet important événement international, qui réunit des dirigeant·e·s locaux, régionaux et nationaux, des élu·e·s, des facilitateur·rice·s, des universitaires et des militant·e·s. **La Conférence constitue un espace unique d'échange, de débat et d'innovation autour de la démocratie participative.**

En 2025, la ville de Córdoba (Argentine) accueillera la 24ème Conférence de l'OIDP, suivie de Cracovie (Pologne) en 2026. Pour cette raison, **les candidatures en provenance de régions hors du continent européen seront prioritaires pour l'édition 2027.**

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les modalités de candidature](#)

Candidatez pour accueillir notre Conférence et placez votre gouvernement sur la carte mondiale du municipalisme !

3. Co-présidence de l'OIDP pour l'égalité des sexes

La Co-présidence de l'OIDP pour l'égalité des sexes a pour objectif de **renforcer l'engagement de notre réseau en faveur de l'inclusion de la perspective d'égalité des sexes dans la démocratie locale et la participation citoyenne.** Cette fonction permet de mettre en lumière et de promouvoir le leadership des femmes et des personnes dans toute leur diversité au sein des gouvernements locaux et régionaux, ainsi que de faire progresser l'intégration de l'égalité des sexes dans notre travail et nos activités.

Actuellement, cette Co-présidence est exercée par **Nelly Ouassenan**, Deuxième Maire Adjointe de Cocody (Côte d'Ivoire), élue lors de l'Assemblée Générale de l'OIDP tenue en 2023 à Rio de Janeiro. Son mandat dure deux ans, jusqu'à la fin de l'année 2025, avec la possibilité de renouvellement pour un second mandat consécutif d'une durée égale.

❖ Qui peut exercer cette fonction ?

Une femme occupant un poste électif dans un gouvernement local ou régional, tel que maire, gouverneure, conseillère municipale ou toute autre position politique représentative au niveau municipal ou régional.

❖ Durée du mandat

Deux ans, avec la possibilité de renouvellement pour un second mandat consécutif.

❖ Fonctions et responsabilités

La Co-présidente pour l'égalité des sexes **joue un rôle clé dans la promotion d'une démocratie locale plus inclusive et équitable**. Ses principales fonctions incluent :

- Diriger le travail de l'OIDP sur l'égalité des sexes dans les processus participatifs et délibératifs locaux.
- Proposer des activités, des thématiques et des approches stratégiques qui renforcent la perspective d'égalité des sexes au sein du réseau.
- Représenter l'OIDP lors d'événements, forums et espaces d'influence politique, ainsi que dans nos activités internes et externes.
- Contribuer activement à la production de contenus, de communications et de positions de l'OIDP en lien avec l'égalité des sexes.
- Le gouvernement exerçant la co-présidence est également invité à apporter une contribution financière, à l'instar des Membres promoteurs.

Cette fonction représente un engagement politique et symbolique de notre réseau pour garantir que les voix des femmes et des personnes dans toute leur diversité soient au cœur des processus de construction démocratique au niveau local.

Parce qu'il n'y a pas de démocratie locale sans l'égalité des sexes, nous vous invitons à ajouter votre leadership à cet engagement collectif !

4. Membres promoteurs de l’OIDP

❖ Fonctions et responsabilités

Les Membres promoteurs de l’OIDP sont des acteurs clé dans la vie de notre réseau : **gouvernements locaux, régionaux et associations de municipalités qui partagent un engagement fort envers la démocratie locale et la participation citoyenne.** Ils jouent un rôle actif dans la direction politique, le lancement d’activités et la représentation institutionnelle de l’Observatoire. **Grâce à leur leadership, l’OIDP grandit, se renforce et amplifie son impact à travers le monde.**

❖ Une figure stratégique pour un leadership partagé et diversifié

Depuis sa création en 2001, l’OIDP a compté sur des gouvernements locaux, régionaux et des associations de municipalités qui ont exercé un leadership politique dans le développement du réseau. Pour formaliser et élargir cette co-responsabilité, **l’Assemblée Générale de 2018 de l’OIDP, réunie à Barcelone, a approuvé la création de la fonction de « Membres promoteurs ».**

Ces acteurs ont pour mission de co-diriger l’OIDP : ils participent à la prise de décisions stratégiques, dynamisent des domaines thématiques ou des projets, mobilisent des ressources et représentent le réseau lors d’événements internationaux. **Leur participation permet de renforcer la gouvernance partagée, d’accroître la présence territoriale du réseau et de maintenir un agenda de travail actif et décentralisé.**

❖ Qui peut être Membre promoteur ?

- Gouvernements locaux ou régionaux déjà membres de l’OIDP.
- Associations nationales ou régionales de municipalités engagées envers les valeurs de l’OIDP.

❖ Qu’est-il attendu des Membres promoteurs ?

- Volonté politique de participer activement au réseau.
- Capacité à mobiliser des ressources techniques, humaines ou financières.
- Intérêt à diriger des domaines thématiques, des méthodologies ou des expériences pertinentes.

❖ Représentativité territoriale

Pour refléter la diversité du réseau et favoriser une perspective véritablement mondiale, l’OIDP cherche à garantir une représentativité territoriale équilibrée entre ses Membres

promoteurs, en veillant à ce que les principales régions du monde (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Moyen-Orient) soient représentées.

❖ **Fonctions et engagements**

Les Membres promoteurs font partie du Comité de Direction de l'OIDP et, à ce titre, assument les engagements suivants :

- Participer à au moins deux réunions annuelles du Comité.
- Proposer et diriger des groupes de travail, des publications, des méthodologies ou des activités formatrices.
- Représenter l'OIDP lors d'événements et de processus internationaux.
- Accompagner la mise en œuvre et l'évaluation du plan de travail annuel.
- Apporter une contribution économique ou personnelle (traductions, rapports, organisation d'activités, soutien technique ou communication).

❖ **Comment devenir Membre promoteur ?**

Le processus d'adhésion nécessite :

1. L'envoi d'une **lettre formelle de soutien**, signée par la plus haute autorité politique du gouvernement ou de l'association.
2. Cette lettre doit inclure :
 - L'engagement à participer activement au Comité de Direction de l'OIDP.
 - Les domaines thématiques principaux.
 - Les contributions potentielles au réseau en termes d'activités, de ressources ou de projets.

Le Secrétariat Technique de l'OIDP évaluera la demande et la soumettra à l'approbation du Comité de Coordination. Si nécessaire, un accord de collaboration pourra être formalisé avec CGLU, l'organisation qui héberge administrativement l'OIDP.

❖ **Une communauté de leadership mondial**

Depuis la création de cette fonction, plusieurs entités ont été Membres promoteurs de l'OIDP à différents moments, telles que :

- **Barcelone** (Espagne)
- **Bogotá** (Colombie)

- **Grenoble** (France)
- **Lyon** (France)
- **Montréal** via l'Office de la Participation Publique (Canada)
- **Quito** (Équateur)
- **São Paulo** (Brésil)
- **Sfax** (Tunisie)
- **SALAR** – Association suédoise des autorités locales et régionales (Suède)
- **Valongo** (Portugal)

Ces expériences démontrent qu'un leadership partagé au sein de réseaux internationaux est possible, nécessaire et extrêmement enrichissant. Devenir Membre promoteur est une opportunité pour projeter des valeurs mondiales au niveau local tout en apportant des enseignements et des alliances internationales au territoire.

Rejoignez ce groupe promoteur pour mettre la participation au cœur de la transformation démocratique !

5. Antennes régionales de l'OIDP

❖ Des structures territoriales pour un réseau plus proche, actif et représentatif

Les Antennes régionales de l'OIDP sont des structures de coordination territoriale qui **représentent le réseau dans une zone géographique donnée** (pays, région ou ensemble de pays). Leur objectif est de dynamiser l'activité de l'OIDP à l'échelle régionale, de renforcer l'adhésion locale, de créer des synergies avec les acteurs du territoire et de contribuer au développement du réseau mondial à partir d'une perspective décentralisée.

❖ Fonctions principales :

- **Représenter l'OIDP** sur le territoire donné.
- **Dynamiser les membres locaux et régionaux**, en favorisant l'échange d'expériences et le travail en commun.
- **Attirer de nouveaux membres** et renforcer la communauté OIDP dans la région.

- **Organiser des activités propres** (rencontres, formations, publications, campagnes, etc.).
- **Établir des alliances** avec des réseaux, institutions et organisations régionales.
- **Participer activement** aux activités globales de l’OIDP (assemblées, conférences, campagnes, etc.).

❖ **Qui peut former une Antenne régionale ?**

Tout groupe de membres de l’OIDP appartenant à une même région géographique peut proposer la création d’une Antenne régionale, sous les conditions suivantes :

- Le **leadership politique** doit être assumé par un ou plusieurs **gouvernements locaux ou régionaux**.
- Elle peut bénéficier du soutien technique ou logistique d’une entité académique ou sociale.
- Il est recommandé **qu’au moins la moitié des membres de l’OIDP dans la région** soutiennent la proposition.

❖ **Processus de constitution :**

Pour demander la reconnaissance en tant qu’Antenne régionale, il faut présenter :

1. Une **lettre formelle de soutien**, signée par au moins la moitié des membres de l’OIDP de la région, exprimant leur appui.
2. Un document de projet d’Antenne régionale comprenant :
 - Le nom et le territoire couvert
 - L’entité ou les entités exerçant la présidence politique
 - L’organisation interne (équipe technique, rôles, etc.)
 - Un plan de travail initial et des mécanismes de financement

La Secrétariat Technique de l’OIDP évaluera la proposition et, si elle est favorable, la soumettra à l’approbation du Comité de Direction de l’OIDP.

❖ **Structure organisationnelle d’une Antenne :**

- **Présidence et conseil des villes** : Leadership politique représentant l’Antenne au sein du réseau mondial.

- **Secrétariat technique de l'Antenne** : Responsable de la gestion quotidienne, de la communication, de l'animation des membres et de la mise en œuvre du plan d'activités.

❖ **Chaque Antenne régionale doit présenter :**

- Un **rapport annuel de gestion** devant l'Assemblée Générale de l'OIDP.
- Un **plan de travail annuel**, aligné avec les objectifs généraux de l'Observatoire.

❖ **Qu'implique la coordination d'une Antenne régionale ?**

Coordonner une Antenne est un engagement à la fois politique et technique, impliquant :

- **L'organisation d'activités territoriales** (échanges, publications, événements).
- La **mobilisation des membres régionaux** dans les appels et campagnes mondiales.
- La **diffusion du travail de l'OIDP** dans les réseaux, les médias et les espaces institutionnels du territoire.
- La **recherche et la gestion de ressources** pour financer les actions de l'Antenne.

C'est une opportunité de donner une visibilité internationale à votre région, de renforcer l'articulation locale et de contribuer activement à l'avancement de la démocratie participative dans le monde.

❖ **Expériences existantes :**

Actuellement, la seule Antenne régionale en fonctionnement est **OIDP Afrique**, coordonnée par Enda EcoPop depuis Dakar (Sénégal), avec un bureau politique.

[Cliquez ici pour accéder au site web d'OIDP Afrique](#)

Dans le passé, il a également existé **OIDP Amérique Latine**, impulsée et dirigée par la ville de **Porto Alegre** (Brésil).

Devenez une Antenne Régionale de l'OIDP et contribuez à décentraliser notre réseau, amplifier les voix locales et renforcer la démocratie à partir de chaque territoire !

6. Comité Consultatif de l'OIDP

❖ Un groupe d'experts au service de la démocratie participative locale

Le Comité Consultatif de l'OIDP est un organe consultatif composé d'un **groupe international d'experts et d'expertes en démocratie participative et délibérative, ainsi que dans des domaines connexes tels que l'urbanisme, le municipalisme, la gouvernance locale et les droits humains**. Sa mission est d'accompagner, conseiller et enrichir le travail de notre réseau avec un regard critique, technique et pluraliste.

❖ Fonctions principales du Comité Consultatif :

- Accompagner le Secrétariat Technique et le Comité de Coordination dans la définition des priorités stratégiques et méthodologiques du réseau.
- Conseiller les projets et lignes de travail impulsés par l'OIDP.
- Participer à la sélection des bonnes pratiques du **Prix de l'OIDP « Bonne pratique en participation citoyenne »**.
- Intégrer le **comité scientifique ad hoc** chargé de préparer chaque conférence annuelle de l'OIDP.
- Garantir la diversité géographique, disciplinaire et thématique dans les activités de l'OIDP.
- Contribuer à la qualité technique et scientifique des publications et événements du réseau.

Les membres du Comité Consultatif ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation et s'engagent à offrir leur temps et leur expertise pour nourrir le travail du réseau.

❖ Membres actuels du Comité Consultatif :

Le Comité est actuellement composé de personnalités de renommée internationale :

- **Giovanni Allegretti** (Italie) – Chercheur senior au Centre d'Études Sociales de Coimbra, spécialisé en participation citoyenne et urbanisme participatif.
- **Silvia Cervellini** (Brésil) – Cofondatrice et directrice de Delibera Brasil, experte en processus délibératifs et participation citoyenne.
- **Diana Dajer** (Colombie) – Directrice de la Participation Citoyenne à la Fondation Corona et membre du Conseil d'administration de People Powered.

- **Nelson Dias** (Portugal) – Consultant international en budgets participatifs et participation citoyenne dans les gouvernements locaux ; coordinateur du réseau des municipalités participatives du Portugal.

Ce conseil aide l’OIDP avec une **vision plurielle, indépendante et engagée**, en représentant diverses régions du monde et en s’appuyant sur une expérience riche au niveau local et international.

❖ **Qu’apporte le Comité Consultatif à l’OIDP ?**

- Rigueur méthodologique et scientifique.
- Approches analytiques, critiques et constructives face aux défis actuels de la démocratie locale.
- Représentation académique et professionnelle avec une diversité régionale.
- Appui à l’organisation des conférences et à la sélection des bonnes pratiques.
- Pont entre la recherche, la pratique institutionnelle et la citoyenneté.

Grâce à ce comité, l’OIDP demeure un réseau innovant, ancré dans le savoir et la réflexion, en phase avec les transformations du municipalisme participatif mondial.

Votre expertise peut orienter l’avenir de la démocratie locale. Rejoignez le Comité Consultatif de l’OIDP !

7) Conseil de la Jeunesse de l’OIDP

❖ **Favoriser la participation des jeunes dans la démocratie locale**

Le Conseil de la Jeunesse de l’OIDP est **un espace de participation destiné à intégrer de manière structurée les voix, idées et perspectives des jeunes dans le travail de notre réseau**. Il est composé de jeunes leaders engagés pour la démocratie locale et la participation citoyenne – qu’ils soient élus, activistes ou membres d’organisations de jeunesse.

Sa création répond à la nécessité d’ouvrir des espaces d’influence pour la jeunesse au sein de l’OIDP, et de promouvoir une démocratie locale plus intergénérationnelle, inclusive et innovante.

Qui peut faire partie du Conseil de la Jeunesse ?

Le Conseil doit être composé à 50 % de jeunes de 18 à 35 ans remplissant l'un des profils suivants :

- Jeunes élus dans des gouvernements locaux ou régionaux (conseillers, maires jeunes, etc.).
- Activistes, étudiants ou jeunes professionnels engagés dans la participation citoyenne, le développement local ou la justice sociale.
- Jeunes proposés par des membres de l'OIDP ou par des organisations partenaires.

Les 50 % restants seront composés de :

- Élus locaux ou régionaux promouvant l'inclusion de la jeunesse et reconnus comme références internationales en la matière.

❖ Fonctions du Conseil de la Jeunesse :

- Apporter une perspective de la jeunesse aux initiatives de l'OIDP.
- Conseiller le réseau sur les enjeux de participation et d'inclusion des jeunes.
- Proposer des projets, campagnes ou contenus centrés sur la jeunesse.
- Contribuer à l'organisation d'activités avec participation des jeunes (forums, sessions spéciales, réseaux sociaux, etc.).
- Représenter l'OIDP dans des espaces de jeunesse et des rencontres internationales.

❖ Organisation et fonctionnement :

Le Conseil de la Jeunesse fonctionnera comme un **groupe consultatif et de proposition**, en coordination avec le Secrétariat Technique et les organes de gouvernance de l'OIDP. Les membres seront nommés pour une durée de 2 à 3 ans, renouvelable.

Les membres de l'OIDP peuvent proposer des candidatures en envoyant une lettre de support, accompagnée d'une brève motivation et du profil du/de la jeune proposé(e).

❖ Pourquoi un Conseil de la Jeunesse à l'OIDP ?

- Pour garantir la participation significative des jeunes dans la construction de démocraties locales plus inclusives.
- Pour connecter l'OIDP à de nouvelles thématiques et de nouveaux langages.
- Pour former une nouvelle génération de leaders engagés en faveur de la démocratie participative et délibérative.

- Pour renforcer la démocratie face aux défis contemporains.

**La démocratie a besoin de voix nouvelles pour relever les défis actuels.
Rejoignez notre Conseil de la Jeunesse !**

Nous vous invitons à participer à notre réseau ! Pour toute question ou remarque, nous serons ravis de vous répondre via l'adresse : oidp@uclg.org.